

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR CHRISTOPHE TERRIER, DÉPUTÉ (CS POP ET VERTS), INTITULÉE " GÉOTHERMIE PROFONDE, QUELLE COMMUNICATION POUR LE JURA " (N°2663)

Les questions posées dans cette intervention parlementaire rejoignent les différentes remarques et interrogations formulées durant la phase d'information et de participation de la population. Le rapport de consultation, rédigé par le Service du développement territorial (SDT), sera publié prochainement dans le cadre du dépôt public du dossier. Il pourra apporter divers compléments aux réponses ci-dessous.

1) Comment le Gouvernement envisage-t-il de communiquer à la population jurassienne les difficultés, les avancées, les dangers, les précautions qu'il prend en liaison avec des projets géothermiques ?

Dès le début des études, le canton et la commune ont souhaité que l'information soit donnée de manière complètement transparente. C'est le cas, grâce notamment aux séances d'information publiques et au groupe d'accompagnement. La communication autour du projet a été saluée par la conseillère fédérale Doris Leuthard, par Pro Natura et par la Commission parlementaire de l'environnement et de l'équipement.

Pour la suite, une commission d'information similaire, à celle qui existe pour le suivi de l'assainissement de la décharge de Bonfol, prendra le relais du groupe d'accompagnement. Elle comprendra des représentants de la population, des associations de protection de l'environnement, des autorités communales et cantonales. Elle aura accès à l'ensemble des informations liées aux travaux puis à l'exploitation de la centrale et pourra informer la population lorsqu'elle le juge nécessaire.

Les événements particuliers qui pourraient intervenir durant les travaux ou l'exploitation de la centrale feront l'objet d'une information immédiate, complète et transparente.

2) Comment le Gouvernement envisage-t-il la communication en temps réel lors d'évènements sismiques ?

Un réseau de surveillance sera mis en place par Geo-Energie Suisse, réseau qui complétera le réseau existant du Service sismologique suisse (SED). Les données du réseau de surveillance seront transmises de manière automatique au SED. Les données seront disponibles en temps réel sur la plate-forme du Service sismologique suisse qui communiquera de manière indépendante en cas de sismicité ressentie. En cas de besoin, le Gouvernement informera de manière détaillée sur d'éventuels événements, par voie de presse et par le site Internet cantonal.

3) Le Gouvernement envisage-t-il d'autres projets énergétiques méconnus de la population dans les dix prochaines années. Si oui, de quels types et comment va-t-il gérer la communication vis-à-vis de la population jurassienne ?

Le Gouvernement a retenu 9 thèses qui servent de base à la conception cantonale de l'énergie. La neuvième vise à soutenir activement des projets pilotes. D'autres projets énergétiques novateurs sont ainsi à envisager ces prochaines années, sans qu'ils soient pour l'heure connus. Une bonne communication est nécessaire pour réussir la transition énergétique. Le Gouvernement entend ainsi informer la population de manière complète et transparente.

Delémont, le 12 août 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler